

VILLE DE RIXHEIM

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 mai 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-trois mai de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Olivier BECHT (à partir du point n°3), Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérangère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (11) :

M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCHE)
M. Adriano MARCUZ
M. André GIRONA (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 3 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du collège de Rixheim

Par délibération en date du 29 avril 2021, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants au Conseil d'Administration du collège de Rixheim – Madame Catherine MATHIEU-BECHT comme représentante titulaire et Madame Valerie MEYER comme représentante suppléante.

Il convient aujourd'hui de revoir cette délibération.

Deux membres du Conseil Municipal ont fait acte de candidature (Madame Marie ADAM en qualité de titulaire et Madame Catherine MATHIEU-BECHT en qualité de suppléante).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acter la désignation de Madame Marie ADAM en tant que représentante titulaire de la ville de RIXHEIM au Conseil d'Administration du collège de Rixheim et de Madame Catherine MATHIEU-BECHT en tant que suppléante.

=====

Délibéré comme dessus

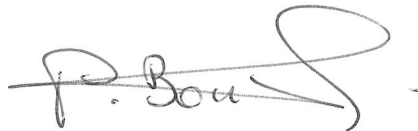
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 28 mai 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.